

Conditions d'abonnement Vigicrues Flash Note à l'attention des communes

1- Présentation du service d'avertissement Vigicrues Flash

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit proposé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il est destiné aux communes et aux préfetures départementales de France continentale. Vigicrues Flash les avertit en cas de risque de crue sur des petits cours d'eau de leur territoire qui réagissent dans des délais réduits et **qui ne bénéficient pas de la Vigilance Crues**.

Lorsque le système identifie des secteurs potentiellement concernés par une crue significative imminente, il envoie automatiquement des messages d'avertissement aux communes et départements concernés et préalablement abonnés.

Un message Vigicrues Flash est horodaté en heure locale. On y précise le nom de la commune à laquelle il est destiné et son niveau d'avertissement. Deux niveaux sont utilisés pour exprimer la sévérité estimée de la réaction hydrologique attendue : un risque de **crue forte** et un risque de **crue très forte**.

Les SMS et messages vocaux sont courts et invitent le destinataire à consulter son courriel d'avertissement. Dans le courriel figure en plus un lien conduisant à la carte Vigicrues Flash.

Exemples de messages d'avertissement (situation fictive) :

- SMS d'avertissement :

Vigicrues Flash 09/08 13:45. Risque de crue très forte sur Précy. Cf courriel.

- Message vocal :

Attention ceci est un avertissement du service Vigicrues Flash, en date du mardi 09 Août, à 13 heures et 45 minutes.

Risque de crue très forte, dans les prochaines heures sur votre zone d'abonnement.

Veuillez consulter votre courriel.

- Courriel :

Avertissement Vigicrues Flash Date: mardi 09 Aout, à 13 heures et 45 minutes pour la commune suivante : Précy.

Risque de crue très forte dans les prochaines heures sur certains cours d'eau.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures):

https://apic.meteo.fr/carto_apoc.php?droit=Y5KSmpVxlmNqZGibIWw=&origin=fr

Aucun nouveau message ne vous sera renvoyé dans les 6 prochaines heures quelle que soit l'évolution du phénomène hydrologique.

A l'issue de cet événement hydrométéorologique, merci de nous faire part de vos impressions en renseignant ce questionnaire

<http://enqueteur.dgpr.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=27325&lang=fr>

Cela nous aidera à améliorer le service Vigicrues Flash.

- Fréquence de production et d'envoi des avertissements

L'estimation du risque de crue est renouvelée en continu toutes les 15 minutes.

Les avertissements sont envoyés dans les cas suivants :

- aggravation du risque de crue

Tous les modes d'avertissements choisis par le souscripteur sont utilisés (téléphone et éventuellement SMS et/ou courriel).

- dégradation du service

L'estimation du risque de crue peut être momentanément indisponible sur certains secteurs. Dans ce cas, un courriel est envoyé aux communes abonnées concernées.

A niveau de risque constant, aucun envoi de message d'avertissement n'est renouvelé pendant 6 heures consécutives.

Le retour à une situation nominale ne fait pas l'objet de renvoi de message (le retour à la normale peut être constaté sur la carte Vigicrues Flash mise à jour en temps réel sur le site web dédié).

- La carte temps réel Vigicrues Flash

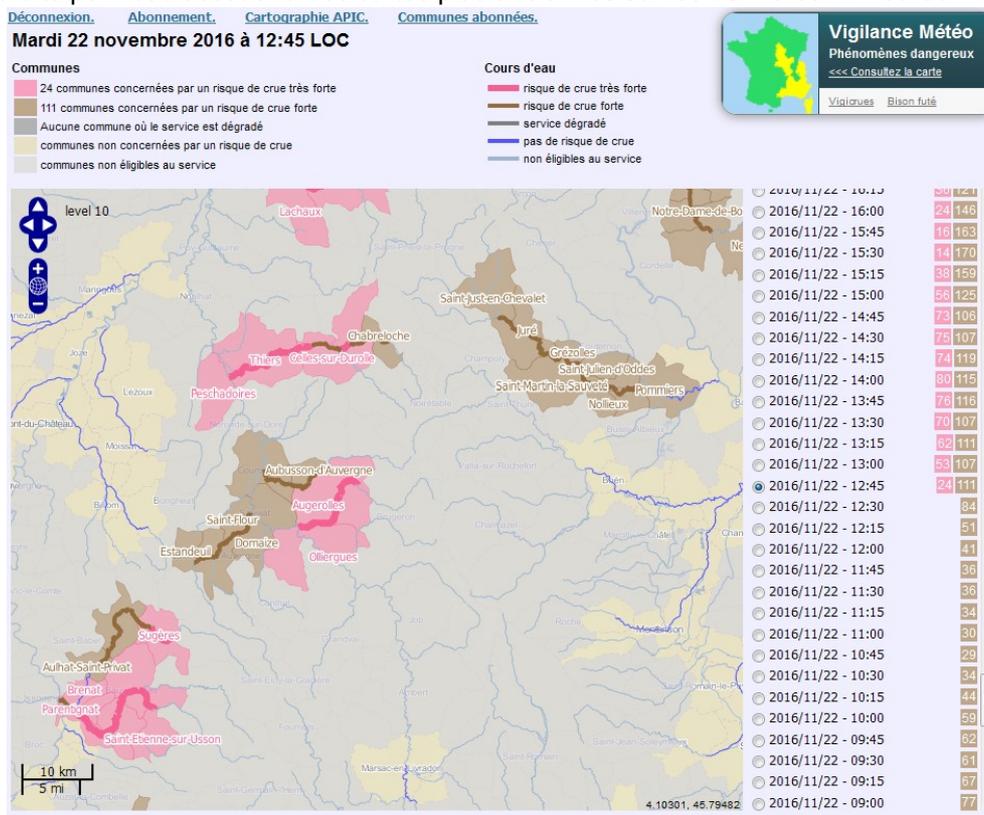
Le site web Vigicrues Flash, commun à celui des APIC de Météo-France, permet de suivre en temps réel l'évolution du risque de crue sur les cours d'eau éligibles au service Vigicrues Flash sur une carte dédiée.

L'accès à cette carte est possible pendant 48 heures **via un lien figurant dans les courriels d'avertissement envoyés aux communes** (au-delà de ce délai, le lien vers la carte n'est plus actif).

La carte Vigicrues Flash présente les communes concernées par une possibilité de crue très forte ou forte et les cours d'eau sur lesquels portent ces risques avec une mise à jour en continu, toutes les 15 minutes.

En cas de dégradation momentanée de service, certains cours d'eau et communes peuvent apparaître en gris sur la carte.

Un menu à droite permet d'accéder à des cartes plus anciennes sur les dernières 72 heures.



Carte Vigicrues Flash temps réel – 22/11/2016 à 12h45

Remarque : parmi les informations cartographiques mentionnées sur la légende, certaines ne sont visibles qu'à partir des niveaux de zoom élevés.

2- Les limites du service Vigicrues Flash

Les avertissements Vigicrues Flash sont générés à partir d'un modèle hydrologique développé par IRSTEA¹ qui calcule les débits en fonction des dernières précipitations mesurées par Météo France.

Certaines limites doivent être mentionnées :

Les débits simulés ne sont pas ajustés en temps réel avec des mesures de débits de cours d'eau.

Certains biais peuvent apparaître et **des cas de non détection de crues sont possibles, de même que des cas de fausses alertes.**

Le service avertit d'un aléa et en aucun cas de ses conséquences locales, la vulnérabilité n'étant pas prise en compte par le système.

Enfin, le système n'utilisant pas de prévisions de pluies, l'anticipation que l'on peut attendre entre un avertissement Vigicrues Flash et la hausse de niveau d'un cours d'eau voire ses débordements, varie selon la configuration de chaque bassin versant, mais également d'un événement à l'autre, selon notamment la localisation des pluies. Aussi, pour les plus petits cours d'eau, l'anticipation est très réduite, pouvant être de moins d'une heure.

Vigicrues Flash doit être considéré comme un premier avertissement. Il ne peut se substituer à la connaissance locale et à la surveillance des cours d'eau. D'autres indicateurs sont également à prendre en compte localement pour la gestion de crise.

3- Abonnement au service Vigicrues Flash

- Quelles sont les communes qui peuvent bénéficier du service Vigicrues Flash ?

Une commune est déclarée éligible au service Vigicrues Flash si elle est concernée par au moins un cours d'eau couvert par Vigicrues Flash. Les cours d'eau ont été choisis en fonction de la performance potentielle de l'information pouvant être fournie.

Les cours d'eau trop petits, à comportement spécifique (cours d'eau influencés par des barrages par exemple) ou mal couverts par l'observation pluviométrique de Météo-France ne peuvent pas bénéficier du système d'avertissement Vigicrues Flash.

De même, **les cours d'eau surveillés par Vigicrues dans le cadre de la Vigilance Crues ne sont pas couverts par le service Vigicrues Flash.**

- Mode d'abonnement communal

Il est du ressort des communes d'activer et de configurer leur abonnement Vigicrues Flash sur le site web dédié.

Pour que l'abonnement Vigicrues Flash soit effectif, la commune doit prendre connaissance des conditions d'abonnement présentées sur ce document (case à cocher « je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'abonnement et des limites du service ») et **doit s'abonner au service APIC sur au moins une commune.**

Une commune s'abonne aux avertissements Vigicrues Flash uniquement sur sa propre commune.

Une seule inscription par commune est possible, cependant la commune peut désigner plusieurs bénéficiaires en tant que destinataires des avertissements.

Lors de la souscription de l'abonnement, la commune choisit le mode de réception des avertissements Vigicrues Flash (téléphone obligatoire et éventuellement courriel et/ou SMS) et doit saisir les coordonnées des bénéficiaires. Il peut en saisir 5 pour les appels téléphoniques, pour les sms et les courriels.

Les modes d'envoi et destinataires des avertissements sont les mêmes pour les services Vigicrues Flash et APIC.

4 Conditions d'utilisation du service Vigicrues Flash

Les bénéficiaires s'engagent à n'utiliser les informations issues de Vigicrues Flash que pour leur propre compte, et pour le territoire pour lequel ils sont abonnés, et à ne pas rediffuser à un tiers les produits issus de Vigicrues Flash.

Les souscripteurs doivent informer leurs bénéficiaires des conditions et limites d'utilisation du service.

¹ Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, <http://www.irstea.fr/accueil>